

L'accord RCC DFC 2025 a été signé majoritairement par la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA.

Ce plan arrive tout juste après le précédent. Il peut, au premier abord, laisser penser à un accord « voiture balai » qui permettrait aux derniers indécis de s'inscrire dans un départ de l'Entreprise plutôt qu'une mobilité contrainte vers un autre métier ou vers un autre site géographique.

Cependant, le nombre de départs ouverts pose une question fondamentale. La Direction se veut rassurante en annonçant que les chiffres ne seront pas atteints. Quel message veut-elle envoyer aux salariés concernés ? Quel sera le surcroît de travail pour les salariés restants ? Quelles seront les organisations ? Quels seront les périmètres supplémentaires sous-traités ?



**Activité
=
Emploi AF**

Cette réalité s'est appliquée longtemps chez Air France.

Nos combats afin de maintenir cette sacro-sainte activité dans tous les secteurs ont pour objectif le maintien de l'emploi Air France.

Ce dernier plan ouvre trop de postes éligibles au départ et ne répond pas au quotidien de travail

- ⊗ les escales et les plateaux en province atteignent des tailles de plus en plus compliquées à gérer
- ⊗ des services se voient retirer l'activité pour la donner à la sous-traitance
- ⊗ de nombreux salariés font connaître leur volonté de retraite progressive
- ⊗ de nombreuses demandes de temps partiels sont refusées
- ⊗ de nombreuses demandes de conversions de PFA en congés sont refusées
- ⊗ le programme été 2026 n'est pas encore détaillé
- ⊗ la Direction n'a pas ouvert les périmètres de solidarité
- ⊗ la charge de travail est déjà trop élevée

La logique de réduction des coûts est en décalage avec le besoin des services et de la charge de travail.

Pour FO, ce dernier accord, en dépassant le nombre de postes supprimés, expose les secteurs concernés à des réorganisations inconnues à ce jour.

Christophe Malloggi
Secrétaire général

